



Dans le cadre de la directive 89/106/CEE du 21 décembre 1988 concernant les produits de construction, l'attestation de conformité d'un produit de construction est indispensable pour sa mise sur le marché et sa libre circulation en Europe.

Le groupe Morandi (Morandi Frères S.A. et Tuileries & Briqueteries S.A. Bardonnex) déclare que les produits fabriqués dans ses usines de Corcelles-près-Payerne et Bardonnex remplissent les prescriptions des normes EN 1304 :2005 et répondent aux préalables à la désignation CE conformément à l'annexe ZA de EN 1304.

L'évaluation de la conformité a été faite selon les procédés indiqués dans ZA.3.

Le marquage CE exprime la conformité de nos tuiles à la norme EN 1304.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Caillot'.

Claude Caillot  
Directeur Technique